Evertools SA Contrat de licence 7.2020

Evertools SA Contrat de licence des logiciel Evertools et FileMaker

LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRESENT CONTRAT DE LICENCE AVANT D'INSTALLER CE LOGICIEL. L'UTILISATION DE CE LOGICIEL VAUT ACCEPTATION DES TERMES DU PRESENT CONTRAT DE LICENCE.

SI VOUS ACCEPTEZ D'OBSERVER STRICTEMENT LES TERMES DU PRESENT CONTRAT DE LICENCE, APPUYEZ SUR « Accepter » POUR CONTINUER L'INSTALLATION DU LOGICIEL.

SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES TERMES DU PRESENT CONTRAT, APPUYEZ SUR « Refuser » AFIN DE STOPPER L'INSTALLATION.

1. Octroi de licence

 $\label{eq:important} \mbox{IMPORTANT} \ : \ \mbox{le logiciel Evertools (le "Logiciel") NE}$ VOUS EST PAS VENDU. L'utilisation vous est concédée dans les termes de la présente licence, Evertools SA (I'«Editeur») se réservant tous les droits non expressément octroyés. L'Editeur vous accorde une licence non exclusive d'utilisation du Logiciel et de sa documentation, dans le cadre d'une utilisation professionnelle. Une utilisation professionnelle signifie que le Logiciel peut être utilisé par les collaborateurs d'une même société. L'Editeur conserve tous les droits de propriété du Logiciel lui-même. Le Logiciel est protégé par la législation suisse sur les droits d'auteur et par les dispositions des traités internationaux sur les droits d'auteur. Les droits accordés par les termes de cette licence s'appliquent à toutes les mises à jour du Logiciel qui servent à corriger, remplacer ou compléter le Logiciel d'origine, à moins que ces mises à jour ne comprennent une licence distincte.

Le titre et les droits de propriété intellectuelle associés aux contenus affichés dans le Logiciel ou accessibles par le biais ce dernier sont la propriété de leur détenteur (par ex. les logos, les polices de caractères, les icônes, les marques, etc.). Ces contenus sont susceptibles d'être protégés par des copyrights ou autres traités sur la propriété intellectuelle et peuvent êtres soumis à des conditions d'utilisation énoncées par la tierce partie les fournissant. LA PRESENTE LICENCE NE VOUS CONFERE AUCUN DROIT D'UTILISATION POUR CES CONTENUS.

La présente licence vous autorise à :

A) exploiter le Logiciel pour le compte de l'entité qui fait l'acquisition de la présente licence. Le Logiciel peut être installé sur une mémoire de masse (disque dur, etc.) sur un seul ordinateur. Le Logiciel peut être chargé en mémoire vive sur un seul, ou plusieurs ordinateurs à la fois, si vous faites l'acquisition d'une licence multiposte.

B) effectuer une copie du Logiciel sous sa forme originale à des fins de sauvegarde. Toute copie doit porter la mention de copyright et de droits de propriété de l'Editeur tel que figurant sur l'original.

2. Interdictions

La présente licence vous interdit de :

- a. Céder ou revendre le Logiciel y compris les anciennes versions ainsi que les numéros de licences et les clés d'activation.
- b. Louer ou donner à bail le Logiciel.
- c. Céder vos droits à l'égard de celui-ci.
- d. Copier le Logiciel, sauf pour des fins d'archivage ou de sauvegarde.
- e. Modifier, traduire, décompiler ou désassembler le Logiciel.
- f. Proposer des prestations ou des services payants liés à l'utilisation du Logiciel sans l'accord écrit de l'Editeur.
- g. Imprimer des listes ou des rapports pour des tiers.
- h. Prêter le Logiciel.

3. Restrictions

LE LOGICIEL CONTIENT DES SECRETS DE DEVELOPPEMENT. AFIN DE LES PROTEGER, IL EST INTERDIT DE DECOMPILER, DEMONTER, DESASSEMBLER OU REDUIRE DE QUELQUE MANIERE QUE CE SOIT LE LOGICIEL SOUS UNE FORME DECHIFFRABLE PAR L'HOMME, AINSI QUE DE MODIFIER, CREER DES PRODUITS DERIVES, D'ADAPTER, DE TRADUIRE, DE LOUER, DE CEDER EN LOCATION-VENTE, DE PRETER, DE DONNER, DE VENDRE AVEC PROFIT OU DE CREER QUELQUE ELEMENT QUE CE SOIT REPOSANT SUR TOUT OU PARTIE DU LOGICIEL.

4. Mots de passe

Le Logiciel faisant l'objet de la présente licence comporte des fonctionnalités protégées par des mots de passe. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser, modifier ou supprimer ces mots de passe, dont l'accès est exclusivement réservé à l'Editeur.

5. Mode démonstration, activation

Le Logiciel est livré en MODE DEMONSTRATION. Le mode démonstration signifie que le Logiciel peut être utilisé sans le numéro de licence durant un certain temps. La durée du mode démonstration est fixée par l'Editeur.

Après avoir saisi le numéro de licence, le Logiciel doit être activé. L'activation du Logiciel permet d'utiliser le Logiciel en MODE ACTIF. Toute activation du Logiciel ne peut se faire que par le biais d'une connexion à Internet.

Une seule personne physique ou morale s'inscrit en tant que détenteur de la licence. Lors de la première activation du Logiciel, la licence devient automatiquement NOMINATIVE.

Une fois l'activation effectuée, il n'est plus autorisé de changer le détenteur de la licence.

IL EST OBLIGATOIRE DE DEMANDER UNE NOUVELLE CLE D'ACTIVATION (i) SI DES CHANGEMENTS SONT OPERES DANS LES PREFERENCES DU LOGICIEL AU NIVEAU DE VOTRE ADRESSAGE (ii) UNE FOIS PAR Evertools SA Contrat de licence 7.2020

ANNEE AU MINIMUM OU A DISCRETION DE L'EDITEUR.

6. Mise à jour du Logiciel

En règle générale, les mises à jour ne sont pas obligatoires. Néanmoins, en tant qu'Editeur des Logiciels, nous nous réservons le droit de décider si une mise à jour est obligatoire. Afin que vous puissiez bénéficier des corrections et des ajouts de fonctionnalités, nous encourageons l'installation de toute nouvelle mise à jour. En installant une mise à jour, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté sans réserve les termes du contrat de licence.

7. Résiliation

La présente licence demeure valable jusqu'à sa résiliation. La licence peut être résiliée sans préavis de la part de l'Editeur en cas de non-respect des dispositions énoncées ici. Dans ce cas, vous vous engagez à détruire le Logiciel, les documents qui l'accompagnent et toute copie qui a pu en être faite.

8. Expiration

Votre licence d'utilisation du Logiciel expirera selon les termes du contrat de location ("Date d'expiration"). Vous devez cesser toute utilisation du Logiciel à la date d'expiration et toutes les copies du Logiciel FileMaker en votre possession doivent être immédiatement supprimées ou détruites.

9. Limitation de garantie

L'EDITEUR ET SES CONCESSIONNAIRES N'OFFRENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, SUR LA CONFORMITE DU LOGICIEL ET DE SA DOCUMENTATION OU LEUR APTITUDE A REMPLIR UNE FONCTION DONNEE. CETTE GARANTIE EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE. VOUS ASSUMEZ TOUT RISQUE LIE A L'UTILISATION DU LOGICIEL. VOUS RECONNAISSEZ ET ADMETTEZ EXPRESSEMENT QUE L'UTILISATION DU LOGICIEL EST A VOS RISQUES ET PERILS ET QUE LA TOTALITÉ DU RISQUE RELATIF A LA QUALITE, AUX PERFORMANCES, A L'EXACTITUDE ET AU MANIEMENT SATISFAISANTS REPOSE SUR VOUS. L'EDITEUR NE GARANTIT PAS QUE LES FONCTIONNALITES PREVUES DANS LE LOGICIEL CONVIENDRONT A L'UTILISATEUR ET QUE SON FONCTIONNEMENT SOIT EXEMPT D'ANOMALIES, D'ERREURS OU DE BOGUES.

10.Déni de responsabilité

En aucun cas, l'Editeur, ses filiales, ses concessionnaires, ses cadres, ses employés, ses prestataires, ses intervenants ou affiliés ne sauraient être tenus responsables des préjudices fortuits, induits ou indirects (manques à gagner, interruptions d'activité, pertes d'enregistrements, pertes de données commerciales, etc.) découlant de l'utilisation du Logiciel ou d'une incapacité à l'utiliser et ce, quel que soit le recours invoqué, quand bien même l'Editeur ou son représentant aurait été avisé de la possibilité de tels préjudices. La responsabilité de l'Editeur pour un préjudice réel quelconque que vous pourriez subir, quel que soit le recours invoqué, ne peut en aucun cas dépasser le montant versé pour l'achat du Logiciel incriminé.

11.FileMaker Inc.

L'utilisateur final est par la présente informé que FileMaker, Inc., 5201 Patrick Henry Drive, Santa Clara, Californie 95054 («FileMaker») est un tiers bénéficiaire de cet accord dans la mesure où cet accord contient des dispositions relatives à votre utilisation des Logiciels fournis. Ces dispositions sont faites expressément pour le bénéfice de FileMaker et sont exécutoires par FileMaker en plus de l'Editeur.

12.Généralités

La présente licence est régie par la législation de la Confédération Suisse. Si l'une quelconque des dispositions de la présente licence est jugée contraire à la loi par un tribunal compétent, elle sera appliquée dans le maximum permis, les autres dispositions de la licence restant pleinement valables.